

### *L'article 52 du Règlement*

La première marée noire que nous avons connue sur la côte s'est produite en octobre dernier, dans le détroit Juan de Fuca. Cette nappe de pétrole avait alors causé de graves dommages dans tout le détroit ainsi que dans la partie sud du détroit de George, à l'est de l'île de Vancouver.

Un autre déversement a eu lieu en décembre 1988. Le pétrole s'était alors répandu tout le long de la côte occidentale de l'île de Vancouver, affectant ainsi toute la Côte ouest. Ma famille habite là depuis quatre générations et accorde une grande importance à cette côte et à l'environnement.

La marée noire de l'Alaska menace maintenant les côtes de la Colombie-Britannique et, plus particulièrement, la région représentée par le député de Skeena. Tous ces déversements ont eu lieu sur la côte ouest du Canada. Il semble bien que le gouvernement n'ait pas encore appris ce qu'il faut faire en pareil cas, ni comment prévenir ces accidents. En conséquence, je crois que l'opposition a raison d'être inquiète.

Je pensais que le gouvernement aurait lui-même soulevé la question à la Chambre et qu'il aurait mis un programme sur pied pour résoudre le problème. Si tel avait été le cas, le gouvernement aurait reçu l'appui unanime des députés de cette Chambre.

Il y a quelques mois, ma collègue, la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe (M<sup>me</sup> Hunter), a demandé la tenue d'une commission d'enquête impartiale sur le déversement de pétrole qui a atteint l'île de Vancouver. Cette commission ne servirait pas nécessairement à trouver des responsables, bien qu'elle devrait le faire si les responsabilités de certains sont évidentes. Elle permettrait aux Canadiens, aux habitants de la côte ouest et aux députés de la Chambre de juguler les marées noires plus rapidement et plus efficacement que nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

Le gouvernement savait qu'un tel désastre était imminent. Il savait également les dégâts que cela causerait. Il connaît les courants, les vents et la puissance des vagues sur la côte ouest, comme on l'expliquera plus tard au cours de ce débat. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) connaissait les conditions des vagues et des courants prévalant sur la côte occidentale de l'île de Vancouver. Il connaît également les vents.

Les employés de son ministère ont déjà témoigné à ce sujet lors d'enquêtes sur d'autres désastres de ce genre comme celui de l'île Ramsey. Les fonctionnaires de Pêches et Océans ont déclaré qu'ils connaissaient tellement bien les courants de cette région qu'ils auraient pu prédire où échouerait un navire perdu en mer, où se retrouverait le pétrole déversé en mer et où il irait le long de la côte de l'île de Vancouver. Tout ce désastre aurait pu être

prédict et maîtrisé dès le début. Nous aimerions qu'une enquête soit menée afin de savoir pourquoi le Ministre n'est pas intervenu et pourquoi les trois ministères intéressés n'ont rien fait pour prévenir les dommages qui ont été causés à l'île de Vancouver.

• (2330)

Je ne blâmerai certainement pas le député de Skeena d'avoir saisi la Chambre de cette question aujourd'hui, même si la nappe de pétrole n'a pas encore atteint la côte canadienne. Je suis étonné de certaines des réponses que lui donnent le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et le ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Ces réponses sont exactement les mêmes que celles qui nous ont été données initialement, peu après le déversement au large du port de Grays.

Les représentants du Département de l'Environnement de l'État de Washington ont demandé aux frères Sause de larguer cette barge à 38 milles des côtes, et ils leur ont répondu que le pétrole se répandrait dans l'océan s'ils le faisaient. Quiconque connaît les conditions des courants et des vagues sur la côte ouest de l'État de Washington savent que le pétrole ne peut pas se répandre dans l'océan à cet endroit, mais qu'il se dirigera plutôt vers le nord, le long de la côte de l'île de Vancouver. Quiconque serait un tant soit peu au fait des conditions des vagues, du vent et des courants dans cette région le saurait pertinemment; c'est particulièrement le cas du ministre des Pêches et certes celui du ministre des Transports (M. Bouchard) qui a notamment déjà été saisi d'affaires judiciaires et d'enquêtes du coroner où l'on examinait précisément ce genre de problème, où des bateaux avaient été abandonnés à la dérive.

Le Ministre a dit à mon collègue de Skeena que les vents et les vagues vont en sens contraire et que le pétrole ne pourra donc jamais atteindre les côtes. Or, ce sont exactement les mêmes affirmations que nous ont données le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Environnement lors du déversement de Nootka, et ils avaient complètement et absolument tort. Voilà pourquoi nous demandons, tout comme mon collègue de Saanich, qu'une enquête soit menée sur cette question. Nous voulons savoir pourquoi nos projections étaient fausses dans ce cas, sur qui il faut jeter le blâme pour les avoir faites et qui est coupable d'avoir dit au superpétrolier qu'il serait remorqué à 38 milles de la côte de l'État de Washington, tout en sachant très bien que la nappe de pétrole se dirigerait vers les côtes canadiennes.

Certains porte-parole semblaient fort sur la défensive dans leurs discours. Aucun ne l'a été autant que le ministre associé des Affaires indiennes, mais certains ministres semblaient passablement sur leurs gardes. Cela m'étonne.